



## PROGRAMME DE FORMATION SUIVI D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT SSE



### 1) OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'interlocuteur MASE sera capable de :

- Définir une politique et des objectifs SSE basée sur le principe d'amélioration continue (mod. 1&2),
- Mettre en place et faire un système documentaire efficace (mod. 3),
- Répondre aux exigences en matière d'évaluation des risques Santé/Sécurité et Environnementaux (mod. 4&6),
- Répondre aux attentes législatives en termes de représentation du personnel (mod. 5),
- Assurer des recrutements permettant d'intégrer les aspects SSE au cœur de vos embauches (mod. 7).

### 2) PRÉREQUIS

aucun

### 3) DURÉE

140 heures. 20 jours de formation répartie sur l'année.

### 4) MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

Pour les financements par OPCO, l'inscription doit être effectuée au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour tous autres participants, l'inscription doit être effectuée au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

L'inscription sera considérée comme valide une fois l'analyse des besoins effectuée et la convention/contrat de formation signé par les deux parties

### 5) TARIFS

sur devis

### 6) ENCADREMENT

Animation effectuée par notre ingénieur SSE reconnu IPRP par la CARSAT Rhône Alpes qui assure régulièrement des fonctions opérationnelles sur le terrain.

Pour tout renseignement sur la formation contactez le responsable formation : Mr Alexandre Schirkoff par mail : [alexandre.schirkoff@aldeos.fr](mailto:alexandre.schirkoff@aldeos.fr) ou téléphone au : 06 23 07 87 52.



## PROGRAMME DE FORMATION SUIVI D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT SSE



### 7) MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les formations ont lieu en intra, au sein de votre structure. Présentation d'exposés et de discussions puis mise en pratique au travers de cas concrets de votre entreprise. Vidéoprojecteurs, ressources pédagogiques mise à disposition en format papier et projetées lors de la formation.

### 8) SUIVI DE L'EXÉCUTION ET DES RÉSULTATS

Signature à la demi-journée de feuilles d'émargement. Évaluation continue sur la mise en place des cas concrets propres à votre entreprise. Une grille d'évaluation validant les acquis en fin de module.

### 9) PROGRAMME DE FORMATION

#### a) Module 1 : L'engagement de la direction de l'entreprise (14 heures)

- Appliquer les moyens nécessaires à la mise en place de la prévention SSE.
- Définir une politique SSE adaptée à nos besoins.
- Faire adhérer son personnel à sa politique SSE.

#### b) Module 2 : Définir des objectifs SSE adaptés (21 heures)

- Choisir des objectifs SSE SMART.
- Expliquer ses objectifs au personnel.
- Impliquer les salariés dans l'atteinte des objectifs SSE.

#### c) Module 3 : Dynamiser sa structure documentaire (21 heures)

- Respecter des règles de suivi de votre suivi documentaire.
- Mettre en place un outil informatique permettant le travail collaboratif.
- Définir des règles de fonctionnement au sein de l'entreprise.

#### d) Module 4 : Assurer la dynamique du document unique (21 heures)

- Rappel réglementaire sur le document unique.
- Quelle cotation mettre en place et pourquoi ?
- Définir des unités de travail adaptés.
- Générer et suivre le plan d'actions annuel.



**PROGRAMME DE FORMATION**  
**SUIVI D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT SSE**

e) **Module 5 : Mettre en place le CSE (21 heures)**

- Quel est le rôle du CSE ?
- Quelles sont les étapes à assurer pour l'élection ?
- Définir le protocole électoral.

f) **Module 6 : Mise en place d'une analyse environnementale (14 heures)**

- Prioriser ses aspects environnementaux significatifs.
- Intégrer ses aspects environnementaux dans son plan d'actions.
- Lien entre l'analyse environnementale et la revue de direction.
- Comment communiquer sur les résultats de l'analyse environnementale ?

g) **Module 7 : Recrutement, affectation et parrainage (14 heures)**

- Définir des fiches de poste en lien avec les fonctions de l'entreprise.
- Mettre en place un parrainage en se basant sur les compétences techniques et SSE de vos salariés.
- Quel accueil mettre en place pour respecter vos obligations ?

**10) ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour tout besoin d'aménagement spécifique, merci de nous contacter par mail xxxxxx ou par téléphone au xxxxxx



**INDICATEURS DE RESULTATS**

**TAUX D'ASSIDUITE : 100% \***

**TAUX DE SATISFACTION : NA \*\***

**\* 12 stagiaires ayant suivi la formation en 2022. tous présents**

**\*\* aucun questionnaire n'était formalisé**